



Conseil économique et social

Distr. générale
21 juin 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Deuxième réunion de coordination et d'organisation

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le , à

Président : M. Shava (Vice-Président) (Zimbabwe)

Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

- c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

- a) Promotion de la femme

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-08984 (F)



Merci de recycler



En l'absence de M. Oh Joon (République de Corée), M. Shava (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2016/57 et E/2016/L.17)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'économie et à l'environnement

j) Les femmes et le développement

Point 19 de l'ordre du jour : Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme (E/2016/12 et E/2016/27)

1. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil), Président de la Commission de la condition de la femme, présentant le rapport de la Commission sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27), déclare que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement durable. La Commission a adopté les conclusions concertées relatives à son thème prioritaire, « L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable », qui contribuera aux travaux du Conseil et aidera l'ONU à promouvoir la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030. Elle a également adopté un programme de travail pluriannuel qui définit les thèmes prioritaires et les thèmes de l'évaluation pour la période 2017-2019. Elle a sélectionné les thèmes de façon à créer des synergies avec les travaux du conseil et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. En examinant son thème de l'évaluation, « L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles », la Commission a, pour la première fois, entendu des exposés nationaux volontaires sur les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques, ainsi que les moyens à mobiliser pour accélérer l'élimination et la prévention. La Commission entend aider le Conseil à

veiller à ce que le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 profitent à toutes les femmes et les filles et contribuent à leur autonomisation ainsi qu'à la réalisation de l'égalité des sexes. Aucune femme ni aucune fille ne saurait être laissée de côté.

2. **M^{me} Puri** (Directrice exécutive adjointe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), présentant le rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies (E/2016/57), déclare que la communauté internationale a une occasion unique de promouvoir un programme visant l'égalité des sexes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. La transversalisation de la problématique hommes-femmes étant essentielle à la réalisation de tous les objectifs de développement durable, le système des Nations Unies est appelé à appuyer non seulement la réalisation de l'objectif 5, qui est directement lié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, mais également une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des objectifs et des cibles connexes. Depuis 2012, le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a permis d'améliorer les résultats en matière d'égalité des sexes et de dresser un tableau plus clair des points forts et des points à améliorer. Malgré les progrès enregistrés dans les domaines de la cohérence, des politiques et des plans et le renforcement des capacités du personnel et la formation, la lenteur des changements et la mauvaise performance du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la parité des sexes sont toujours les principales lacunes.

Table ronde : « Tirer parti de la coordination et de la responsabilité des Nations Unies pour atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles »

3. **M^{me} Puri** (Directrice exécutive adjointe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), modératrice, dit que la coordination et la responsabilité du système des Nations Unies sont essentielles à l'autonomisation des femmes et, par conséquent, à l'éradication de la pauvreté, à l'élimination des

inégalités, à la croissance économique durable et à la réalisation du développement durable. En 2015, des engagements historiques dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes se sont concrétisés, accompagnés d'un vif attachement à la réalisation accélérée de l'objectif 5 des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte de la problématique hommes-femmes. La transversalisation de la problématique hommes-femmes est une condition préalable à cette mise en œuvre, et l'ONU devrait examiner comment elle pourrait optimiser son soutien aux États Membres. Le système des Nations Unies doit faire preuve d'un sens des responsabilités en soutenant la transversalisation de la problématique hommes-femmes au niveau des entreprises et des pays. Il importe également que les États Membres puissent bénéficier de l'expérience des Nations Unies afin de mettre en œuvre le pacte pour l'égalité des sexes.

4. **M. Sandoval Mendiola** (Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies), intervenant, dit que l'égalité des sexes est un élément constituant de tous les objectifs de développement durable et qu'elle doit être un thème transversal dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'intégration d'un objectif à part entière sur l'égalité des sexes ne suffit pas. La prise en compte de la problématique hommes-femmes constitue l'une des trois priorités transversales du plan national de développement du Mexique. ONU-Femmes aide les pays à élaborer des politiques transversales et à mettre en œuvre le Programme en intégrant la problématique hommes-femmes dans les cadres normatifs, les plans nationaux de développement, les programmes et, en particulier, les systèmes statistiques, étant donné que les statistiques ventilées par sexe et par âge sont essentielles pour assurer le suivi des progrès au niveau national. L'ONU doit veiller à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte et définir des indicateurs permettant de faire des femmes et des filles une priorité dans la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Sa délégation est préoccupée par le projet de résolution de l'Assemblée générale sur le suivi du Programme 2030, qui fait actuellement l'objet de négociations, car il risque d'entraîner un morcellement de la mise en œuvre du Programme au cours des trois prochaines années. Un tel morcellement serait une

grave erreur et irait à l'encontre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

6. Le Centre mondial virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles a été créé pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs et des cibles. Il comprend une base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes contenant des informations à jour sur les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre ce type de violence. Le Centre devrait être associé à des mécanismes régionaux comme le Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme.

7. L'un des principaux défis d'ONU-Femmes consiste à attirer l'attention sur la situation de certains groupes vulnérables, notamment les femmes qui subissent des formes multiples et intersectorielles de discrimination. Le profil de ces groupes, qui sont de bons exemples de l'inégalité des progrès en matière d'égalité des sexes, devrait être mis en évidence par des politiques et des programmes pertinents.

8. ONU-Femmes devrait coordonner son action non seulement avec les Ministères de la condition de la femme, mais avec tous les ministères, pour s'assurer qu'elle défend l'ensemble des droits de l'homme et non seulement celui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Cette intervention favorisera la production de statistiques ventilées et d'indicateurs nationaux de l'égalité des sexes. La coopération avec le secteur privé devrait être encouragée afin de mobiliser des ressources et établir des partenariats avec d'autres acteurs. Par ailleurs, il conviendrait d'examiner le budget d'ONU-Femmes à la lumière des engagements pris dans les accords multilatéraux conclus récemment, ainsi que le rôle que joue l'organisation dans l'examen des budgets des organismes des Nations Unies qui consacrent un pourcentage relativement faible de leurs budgets à l'égalité des sexes.

9. En ce qui concerne la responsabilité, ONU-Femmes et l'ONU devraient encourager les États Membres à utiliser des données ouvertes favorisant la transparence et la participation citoyenne. Le Mexique a créé un portail en ligne permettant de télécharger et d'utiliser librement des données publiques en libre accès, assurant ainsi la transparence des dépenses et

des programmes publics et permettant de suivre les progrès accomplis dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes. La transparence budgétaire est particulièrement importante, car les ressources allouées doivent correspondre aux déclarations d'intention et les traduire en réalisations concrètes. Les données ouvertes permettront de suivre avec une précision accrue la mise en œuvre du Programme 2030 et les progrès réalisés au niveau national.

10. **M^{me} Johansson** (Conseillère pour la parité hommes-femmes, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)), intervenante, dit que le FNUAP a été un partenaire clé dans le développement et la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que la transversalisation de la problématique hommes-femmes demeure la principale stratégie du Fonds pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le FNUAP a intégré des indicateurs du Plan d'action à l'échelle du système dans son propre plan stratégique et a poursuivi le développement du marqueur égalité hommes-femmes pour contrôler la part de ses investissements dans les programmes et les pays qui est consacrée à la réalisation de l'égalité des sexes.

11. Pour marquer une transformation profonde, le Plan d'action à l'échelle du système ne devrait pas être mis en œuvre parallèlement à d'autres projets d'organismes. Il devrait, au contraire, être pleinement intégré au cadre de planification et de suivi d'un organisme ou d'un programme. Le Plan d'action a propulsé tous les organismes des Nations Unies dans la même direction et a marqué un tournant pour la coordination. En quelques années, il a réussi à regrouper les organismes et à briser le cloisonnement. Pour la première fois, des objectifs communs sont convenus, les progrès sont évalués à l'aune des objectifs fixés et les organismes peuvent être tenus pour responsables. Le Plan a donc permis au système des Nations Unies de garder le cap sur l'égalité des sexes et la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Il sert également de réseau permettant aux partenaires qui œuvrent à la promotion de l'égalité des sexes de partager les meilleures pratiques. Son succès est dû au dévouement des coordonnateurs du système des Nations Unies tout entier, ce qui s'est traduit par un engagement accru du

système en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

12. La coordination nécessite des ressources. Par le biais des ressources affectées à une fin particulière, le Plan d'action à l'échelle du système a reconnu la cohérence de la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Avec l'adoption du Programme 2030, il est encore plus important d'assurer la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les organismes et le Programme. Pour ce faire, un encadrement, un réseau de fonctionnaires dévoués et des ressources seront des éléments essentiels.

13. Le Plan d'action du système pourrait être adapté au niveau national. Le FNUAP contribuera à l'élaboration prévue du deuxième plan d'action à l'échelle du système, qui prendra en compte les objectifs de développement durable.

14. **M. Seck** (Spécialiste en recherche et politique de données, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)), intervenant, dit que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met l'accent sur la plupart des domaines stratégiques pour la réalisation de l'égalité des sexes. Il ne pourra cependant être mis en œuvre sans un système de surveillance efficace reposant sur une base de données factuelle solide et intégrée. L'ONU a reconnu qu'aucune politique d'égalité des sexes ne saurait être formulée sans l'apport de données et de statistiques. Au cours des 10 dernières années, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques ventilées par sexe a amélioré le partage de l'information et la coordination et a contribué à l'élaboration des indicateurs des objectifs de développement durable.

15. En ce qui concerne les difficultés rencontrées, l'objectif 5 comprend 14 indicateurs, dont trois seulement peuvent actuellement faire l'objet d'un suivi. En ce qui concerne les 11 autres, soit que les données disponibles sont insuffisantes, soit qu'il n'existe aucun moyen de les mesurer. Par ailleurs, 40 indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes relatifs à d'autres objectifs de développement durable devront faire l'objet d'un suivi. Le problème sous-jacent est le financement limité et fragmenté des statistiques ventilées par sexe, tant au niveau national que mondial. Selon le Comité d'aide au développement

de l'Organisation de coopération et de développement économiques, 2 % seulement de l'aide pour l'élaboration de statistiques ont été consacrés à des projets de statistiques ventilées par sexe en 2013. ONU-Femmes a mis au point des outils de programmation pour améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies. Les défis consistent à réduire la fragmentation, éviter la duplication des efforts et fournir une assistance technique aux pays.

16. **M^{me} Puri** (Directrice exécutive adjointe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) déclare qu'ONU-Femmes et la Fondation Bill et Melinda Gates se sont engagées à investir 80 millions de dollars pour combler les lacunes dans les données ventilées par sexe et accélérer le progrès pour les femmes et les filles. Elle demande aux intervenants d'identifier les principaux obstacles auxquels se heurte le système des Nations Unies pour assurer la coordination et la responsabilité nécessaires à la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

17. **M^{me} Johansson** (Conseillère pour la problématique hommes-femmes, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) souligne que la coordination et la responsabilité nécessitent un engagement soutenu. Grâce à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il existe désormais de nombreuses possibilités d'intégration systématique de l'égalité des sexes dans le suivi des indicateurs au niveau des pays. Les processus doivent être plus étroitement liés aux résultats et au Programme. La capacité nationale doit être renforcée pour élaborer et mettre en œuvre des politiques porteuses de changement et garantir l'appropriation nationale du Programme.

18. **M. Ríos Sánchez** (Observateur du Mexique), parlant au nom du Représentant permanent adjoint du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, déclare que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est indispensable aux efforts déployés pour briser le cloisonnement. Le dialogue et la communication demeurent néanmoins importants et il revient aux États Membres de renforcer ce message. Dans le cadre de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, les présidents et vice-présidents des commissions techniques du Conseil ont participé à des échanges

interactifs. Il serait utile d'organiser un exercice similaire avec les secrétariats de ces commissions.

19. **M. Seck** (Spécialiste en recherche et politique de données, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) déclare que les principaux défis à relever concernent l'absence de la volonté politique nécessaire pour produire des données relatives à l'égalité des sexes, des lacunes importantes dans les capacités techniques dans le domaine des statistiques ventilées par sexe comme la mesure de la violence à l'égard des femmes et l'emploi du temps et le manque d'accès aux données, ce qui signifie que même lorsque les données sont produites, elles ne sont pas nécessairement utilisées pour éclairer l'élaboration des politiques. La fragmentation et la duplication des efforts doivent également retenir l'attention.

20. **M. Holtz** (Royaume-Uni) dit que la Commission de la condition de la femme est un organe de négociation essentiel. En dépit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système, les exigences en matière d'établissement de rapports ne seront pas satisfaites d'ici la date butoir de 2017. Il faut favoriser une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies et nommer davantage de femmes à des postes de décision. Les États Membres comptent sur l'Organisation pour les aider à suivre les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne la parité entre les sexes. L'orateur souhaite obtenir des précisions sur la façon dont le deuxième plan d'action à l'échelle du système diffèrera du premier et se demande comment il sera lié aux objectifs de développement durable. Enfin, la société civile doit participer à chaque étape du processus afin que personne ne soit laissé pour compte.

21. **M^{me} Puri** (Directrice exécutive adjointe, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) dit que le premier plan d'action à l'échelle du système a mis l'accent sur l'évaluation de la performance, alors que le deuxième se concentrera sur l'évaluation des résultats et de l'impact. L'alignement sur le Programme 2030 sera essentiel. Les politiques et les programmes devront se fonder sur les objectifs de développement durable.

22. **M^{me} Mehrotra** (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)) déclare que le deuxième plan

d'action à l'échelle du système est en cours d'élaboration et que la feuille de résultats au niveau des pays est actuellement mise à jour. Le deuxième plan s'alignera plus étroitement que le premier sur la feuille de résultats et les points faibles seront identifiés. En ce qui concerne les objectifs de développement durable, des indicateurs généraux couvrant tous les aspects des mandats sont incorporés dans le deuxième plan. Chaque entité sera alors invitée à aligner ses politiques sur les objectifs pertinents à ses travaux et à faire rapport spécifiquement sur la mise en œuvre de l'objectif 5. Des États et ONU-Femmes se disent fréquemment préoccupés par la situation de la parité entre les sexes au sein du système des Nations Unies. Cependant, les progrès vers la parité entre les sexes sont freinés par des variables comme la réduction des effectifs, les départs à la retraite et les préjugés implicites. En réponse, le système des Nations Unies a été encouragé à faire plus, notamment en fournissant plus de données en temps réel.

23. **M. de Aguiar Patriota** (Brésil) déclare que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a créé, à sa trente-sixième session, le Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable pour suivre la mise en œuvre du Programme 2030. La documentation fournie par le secrétariat de la CEPALC a mis l'accent sur le fait que l'égalité des sexes était indispensable à la croissance économique, laquelle doit à son tour se refléter dans des sociétés plus égalitaires. Les discussions à la réunion ont souligné que les objectifs 5 et 10 (réduire les inégalités) des objectifs de développement durable étaient inextricablement liés.

Projet de résolution E/2016/L.17 : Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

24. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2016/L.17 est adopté.

25. **M. Holtz** (Royaume-Uni) dit que sa délégation a participé au nom de l'Union européenne à la négociation du projet de résolution, qui donnera à ONU-Femmes les outils nécessaires pour mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système.

Suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session (E/2016/27)

26. Le Président invite le Conseil à se prononcer, au titre du point 19 de l'ordre du jour intitulé « Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme », alinéa a) « Promotion de la femme », sur les projets de proposition figurant aux sections B et C du chapitre I du rapport.

Section B

Projet de résolution I : Programme pluriannuel de travail de la Commission de la condition de la femme

27. *Le projet de résolution I est adopté.*

Projet de résolution II : La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

28. *Il est procédé au vote par appel nominal.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Brésil, Burkina Faso, Chili, Chine, Congo, Fédération de Russie, Guatemala, Guyana, Inde, Iraq, Kazakhstan, Liban, Mauritanie, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, Somalie, Trinité-et-Tobago, Viet Nam, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Allemagne, Belgique, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Irlande, Italie, Japon, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse

29. *Par 27 voix contre 2, avec 19 abstentions, le projet de résolution II est adopté.*

30. **M^{me} Rasheed** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que les violations et l'intransigeance israéliennes ont considérablement réduit les espoirs d'un règlement juste, global, durable et pacifique du conflit israélo-palestinien. La Puissance occupante a violé tous les droits du peuple palestinien sans défense, y compris ses droits à la vie et à l'autodétermination. La résolution envoie un message fort de solidarité et réaffirme que les politiques israéliennes pratiquées

contre le peuple palestinien et sa terre sont illégales et que la Puissance occupante doit en être tenue responsable. Les délégations qui ont voté pour ont montré qu'elles étaient de véritables partisans de la paix en exigeant fermement le respect du droit et des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Un règlement juste et durable de la question de Palestine, garantissant les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté dans un État de Palestine indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, est la seule façon de faire de la paix, de la sécurité et de la coexistence une réalité pour les peuples palestinien et israélien.

Section C

Projet de décision : Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixantième session et ordre du jour provisoire et documentation de la soixante et unième session de la Commission

31. *Le projet de décision est adopté.*

La séance est levée à 11 h 55.